

Monteur de réseaux électriques aéro-souterrains - Contrat en alternance

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau illettrisme, analphabétisme
(Niveau 1 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Entretien préalable

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Installer des réseaux électriques du domaine haute tension A et raccorder des émergences
Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser des branchements aux abonnés
Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public basse tension

Contenu et modalités d'organisation

La formation est composée d'une alternance de 8 périodes en centre et 7 périodes en entreprise. Intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation, règles de sécurité, Travail à proximité des réseaux aériens et souterrains "AIPR Opérateur" (2 semaines en centre et 6 semaines en entreprise). Bloc de compétences : Installer des réseaux électriques basse tension et réaliser des branchements aux abonnés : installation d'un réseau électrique aérien BT en conducteurs isolés - modification d'un réseau électrique aérien BT en conducteurs nus - réalisation d'un branchement aérien issu d'un réseau électrique aérien BT en conducteurs nus - réalisation d'un branchement aérosouterrain issu d'un réseau électrique aérien BT en conducteurs isolés - raccordement d'un nouveau départ BT dans un poste de transformation HTA/BT - confection d'une remontée aéro-souterraine BT et raccordement d'une émergence modulaire - réalisation des branchements d'abonnés au réseau électrique souterrain basse tension - réalisation des travaux sous tension sur des ouvrages en émergence limités à des câbles de section inférieure ou égale à 35mm² - réalisation des travaux sous tension sur des ouvrages en émergence avec des câbles de section supérieure à 35 mm² - réalisation des travaux sous tension sur des ouvrages aériens basse tension (8 semaines en centre et 24 semaines en entreprise). Bloc de compétences : Installer et entretenir des réseaux d'éclairage public basse tension : installation ou modification d'un réseau d'éclairage public aérien ou souterrain basse tension - entretien et rénovation d'un réseau d'éclairage public basse tension (2 semaines en centre et 8 semaines en entreprise). Bloc de compétences : Installer des réseaux électriques du domaine haute tension A et raccorder des émergences : dépose d'un réseau électrique aérien du domaine haute tension A - installation ou modification d'une ligne secondaire d'un réseau électrique aérien du domaine haute tension A - rénovation d'une ligne principale d'un réseau électrique aérien du domaine haute tension A - installation des liaisons aéro-

...
Commentaires sur la durée hedmomadaira
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte
Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel monteur de réseaux électriques aéro-souterrains - Niveau 3 :
CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00513098	du 29/09/2025 au 26/03/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX		Non éligible	
00513099	du 29/09/2025 au 26/03/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX		Non éligible	
00513100	du 09/03/2026 au 10/09/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX		Non éligible	
00513101	du 09/03/2026 au 10/09/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX		Non éligible	
00533079	du 17/11/2025 au 18/12/2026	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX		Non éligible	

00533080	du 17/11/2025 au 18/12/2026	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00533081	du 12/01/2026 au 02/07/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00533082	du 12/01/2026 au 02/07/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00533531	du 13/04/2026 au 08/10/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00533532	du 13/04/2026 au 08/10/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00533533	du 15/06/2026 au 10/12/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00533534	du 15/06/2026 au 10/12/2027	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627380	du 07/12/2026 au 14/01/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627381	du 07/12/2026 au 14/01/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627382	du 18/01/2027 au 18/02/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627383	du 18/01/2027 au 18/02/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627384	du 12/04/2027 au 12/05/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627385	du 12/04/2027 au 12/05/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627386	du 14/06/2027 au 21/07/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	
00627387	du 14/06/2027 au 21/07/2028	Boulazac Isle Manoire (24)	AFPA PERIGUEUX	Non éligible	